



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

(Unité fonction publique)

Le 3 février 2016

Aux avocats et notaires de l'État québécois,

Les rencontres entre votre Comité de négociation et les représentants du Secrétariat du conseil du trésor (« SCT ») ont repris la semaine dernière.

Lors de cette première rencontre de l'année, l'employeur a annoncé qu'il présenterait prochainement un nouveau dépôt sur la question de l'assurance traitement (portion de la couverture assurée par l'employeur durant les deux premières années d'invalidité). Rappelons que lors des dernières rencontres, le gouvernement demandait une diminution du nombre de journées de maladie annuelles de 12 à 8 avec un plafonnement des banques de journées de maladie à 16 journées. Le dépôt de l'employeur prévoyait une majoration de l'assurance traitement.

Par ailleurs, bien que *Les avocats et notaires de l'État québécois* a donné suite aux commentaires de ses membres quant à plusieurs corrections purement linguistiques à apporter à la convention, l'employeur refuse les améliorations proposées.

Plusieurs éléments sont toujours à être présentés. L'analyse des dispositions de la convention collective en fonction des propositions de votre Comité de négociation et du SCT est donc toujours en cours.

Une prochaine rencontre est prévue le 26 février 2016.



Les avocats et notaires
de l'État québécois